



RONNEMENS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
En N. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

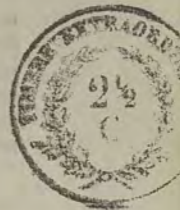
LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort 2 mars.

(n écrit de Bruxelles, le 23 février, à la Gazette d'Augsbourg :

J'apprends de bonne source que le roi Guillaume a l'intention de confier à une seule personne l'administration des parties du Luxembourg et du Limbourg qui lui reviennent in sa qualité de grand-duc. M. Gericke, actuellement gouverneur civil de Maestricht, sera gouverneur de ces provinces, qui doivent avoir une administration civile et militaire séparée de celle de la Hollande. Des troupes hollandaises occuperont sous le contrôle de la confédération germanique le territoire, qui formera une partie intégrante de la confédération et sera administré d'après les institutions locales particulières.

De cette manière la confédération aurait une position sur la Meuse. On assure qu'elle a demandé cette combinaison comme un dédommagement pour la partie du Luxembourg cédée à la Belgique. Vous savez que le principe de cet échange a déjà été posé dans la conférence de Londres et que, d'après ses statuts, la confédération ne peut céder aucune partie de son territoire sans une compensation territoriale équivalente. Ainsi la Hollande remplirait donc sous certain rapport les propositions faites dernièrement par le cabinet de Bruxelles. Cette mesure améliorerait, me semble-t-il, la position des provinces cédées, qui seraient constituées en état indépendant et ne seraient plus représentées aux états-généraux à La Haye.

— On écrit du Bas-Rhin, le 24 février :

La cour d'appel a prononcé il y a quelques jours son arrêt contre le pasteur Beckers, qui, de même que le ministère public, avait interjeté appel du jugement de première instance qui le condamnait à deux ans de prison. La cour d'appel a majoré la peine et condamné M. Beckers à trois années de prison, et le cocher, qui avait été acquitté, à six mois de la même peine.

— On écrit de Prague, le 20 février, que, suivant des nouvelles dignes de foi, le général Skryznecki est entré au service de la Belgique moyennant un traitement annuel de 12,000 fr., qu'il conservera sa vie durant.

FRANCE. — Paris, le 6 mars.

Le Journal des Débats continue à dresser exactement les relevés statistiques de la force des deux partis. Ce matin, sur 403 nominations connues, on comptait 194 ministériels, 206 de l'opposition, 5 douteux.

Parmi les ministériels (ou 221) 26 n'avaient pas été réélus. Sur les coalisés (ou 215) 28 avaient échoués. Le ministère, sur ces 403 nominations, comptait 21 députés nouveaux; la coalition comptait 32 députés nouveaux.

En ce moment (4 heures), d'après une liste de nominations connues ce matin, il se trouve 11 députés de la coalition et 6 députés ministériels; si l'on ajoute ces chiffres à ceux publiés ce matin par le Journal des Débats, on trouve 200 députés ministériels, 217 députés de la coalition ou de l'opposition, et en outre les 5 douteux.

Il résulte de l'état comparatif des forces des deux partis, que l'opposition a jusqu'ici environ 20 voix de majorité.

Il reste encore à connaître environ 59 nominations; dans le cas même où elles se balanceraient (ce qui est douteux), le ministère resterait toujours en minorité.

Le bruit s'accrédite de plus en plus qu'un changement de cabinet est imminent.

Il serait difficile de désigner parmi les éléments contraires dont se compose la majorité de la coalition, les successeurs probables du ministère Molé.

— La correspondance porte les nominations connues aujourd'hui à 409 dont 212 à la coalition et 197 au ministère. Ainsi la coalition l'emporte. Il reste 50 nominations à connaître.

— Les élections de Paris sont complètes, M. Vavin, candidat de la coalition, a été proclamé député du 11^e arrondissement, en remplacement de M. Demonts, député sortant de la coalition.

— On ne connaît encore que deux élections doubles: celles de M. de Salvandy à Nogent-le-Roi et à Lectoure, et de M. de Rosamel, à Toulon et à Ambert.

— Dans sa séance de samedi, la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris a renvoyé le National devant la cour d'assises, à l'occasion d'un article du 7 février sur l'armée. Le même renvoi est prononcé contre l'Europe et l'Écho Français qui avaient répété cet article. L'affaire sera portée devant la session de la seconde quinzaine de ce mois.

— La France, toujours hospitalière et bienveillante, a ouvert les portes de son Musée à bon nombre d'artistes étrangers. Nous avons fait un relevé exact de leurs noms et de toutes leurs productions.

De Bruxelles, il nous est venu une Ste.-Cécile, de Mde. Geeff, tableau remarquable qui appartient au roi des Belges, une Visite domiciliaire et une Scène de la vie privée peintes par M. Henri Decoene.

M. Antoine Wiertz, de Liège, a seul envoyé six tableaux: l'Ange du mal; Ève éprouvant la première inquiétude du péché; un Christ au tombeau; le corps du Patrocle disputé par les Grecs et les Troyens; vaste et originale étude; des Costumes des environs de Rome; le portrait de Mme. Lœtitia, mère de Napoléon, peinte au moment où son corps fut

exposé. M. Van Marcke, également de Liège, a exposé des fleurs et des fruits.

— Le Courrier de Loir-et-Cher rapporte le fait suivant :

« Une scène des plus tragiques s'est passée, le 30 janvier, près de Châtillon, entre Brou et Châteaudun. Une fermière, allant vendre du blé au marché, fut rencontrée par un de ses voisins, auquel elle donnait souvent du pain et des vêtements, pour le secourir dans sa misère. Le soir, elle revenait à la ferme; elle avait vendu son blé, il faisait nuit. Elle rencontra le même individu, et le dialogue suivant s'établit entre eux : Vous voilà, la matresse? Vous avez vendu votre blé? — Oui, répondit la fermière. — Vous en avez beaucoup, vous en avez dû recevoir une centaine d'écus? — Un peu au-delà, je rapporte 507 fr. — Cette somme doit vous peser, donnez-moi cet argent. Je vous remercie, il ne m'embarasse point. — Donnez-moi donc votre argent. — Ce n'est pas nécessaire. — Donnez-moi votre argent, vous dis-je, ou... et en même temps il fit reluire à ses yeux un long couteau! Elle eut peur et abandonna son argent. Le chemin se divisait en deux branches: l'homme prit l'une et la femme l'autre, qui conduisait chez elle. Tout-à-coup le misérable revint sur ses pas et lui dit : « Réflexion faite, j'ai votre argent, vous allez me dénoncer, il faut que je vous tue! — La fermière terrifiée protesta qu'elle serait discrète, qu'elle lui pardonnait en considération de sa pauvreté; qu'elle ne souffrirait pas beaucoup de cette perte. — Non, je vous crains, il faut que je vous tue. Là tout près est une marnière: choisissez, je vais vous y jeter, ou bien je ferai usage de ce couteau. La pauvre femme, éperdue, se décide pour la marnière dans l'espoir d'un secours inattendu. Tous deux arrivent sur le lieu. Le bandit la force à se déshabiller, de crainte que ses vêtements ne la fassent connaître. Le crime allait être consommé; mais la providence veillait sur la fermière. Le scélérat, plein de prévoyance dans la préparation de son forfait veut s'assurer si la marnière est assez profonde et si elle contient de l'eau; il ramasse une pierre et se baisse à l'orifice de la marnière pour l'y jeter. La fermière retrouve toute sa présence d'esprit, et saisissant ce moment, elle se précipite avec désespoir sur son assassin, le pousse rudement dans le précipice, saisit ses vêtements, se sauve nue et de toute la vitesse de ses jambes, et arrive demi-morte chez elle. Le maire de Châtillon, averti de suite de l'événement, se rendit le lendemain matin, de bonne heure, à la marnière. On trouva le monstre noyé ayant une main fortement fixée sur les 507 fr. qu'il avait volés, et l'autre, crispée, tenant encore le couteau. »

HOLLANDE.

« Dans la séance de la seconde Chambre des États-Généraux de Hollande du 4 mars, M. le ministre des affaires étrangères a communiqué plusieurs documents diplomatiques émanés de la conférence et relatifs à la question hollandobelge. Les plus importants sont datés des 1^{er} et 12 février, et ont pour objet d'inviter « de la manière la plus pressante tant le gouvernement néerlandais que le gouvernement belge, à prendre sans le moindre délai les mesures nécessaires pour éviter que soit par imprudence d'un commandant subalterne, ou un simple malentendu, des hostilités éclatent entre les deux pays; en retirant les troupes respectives de l'extrême frontière, en les disposant de telle sorte à ne plus donner lieu à l'appréhension d'une rencontre, ou au soupçon d'un dessein hostile. »

MM. Van de Weyer et Dedel ont répondu le 11 et le 25 à ces notes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 7 mars.

Hier, vers midi, la police a fait une visite dans l'imprimerie du journal le Volksvriendt, dont M. Kats est le rédacteur. Une grande partie des caractères qu'on y a trouvés a été saisie.

— On assure que MM. Devaux, Desmanet, Rogier, Liedts, Mercier, Mast-Devries, Beekaert, Dejaegher et Milcamps sont inscrits pour parler en faveur de l'acceptation du traité, et MM. Simon, Angillis, Desmet, d'Hoffsmid, Cornely, de Longrée, d'Huart, de Foere, Metz, Dechamps, Lejeune, Dumortier, Vandebosche, pour parler contre.

— On nous écrit du camp de Beverloo, le 5 mars : La dislocation des troupes campées a commencé à s'opérer hier, mais une partie des troupes restera cantonnée aux environs du camp. Le quartier-général du général Magnan sera porté à Beeringen.

Le 1^{er} régiment de ligne et le 5^e chasseurs à pied ont reçu l'ordre, le 4 mars à 7 heures du matin, de quitter le camp à dix heures le même jour.

Le 5^e chasseurs prendra les cantonnements suivants : L'état-major du régiment avec les carabiniers, voltigeurs et la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon, à Beeringen.

A Tessengerloo, les 2^e, 3^e et 4^e compagnies du 1^{er} bataillon avec l'état-major.

A Beverloo, l'état-major, les carabiniers et voltigeurs du 2^e bataillon.

A Paal, les 1^{re} et 2^e compagnies du 2^e bataillon.

A Gnaedemechel, les 3^e et 4^e compagnies du 2^e bataillon.

A Lumen, l'état-major, les carabiniers, voltigeurs et la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon.

A Heusden, les 2^e et 3^e compagnies du 3^e bataillon.

A Meldael, la 4^e compagnie du 3^e bataillon.

Le 2^e de ligne, qui occupait les cantonnements ci-dessus, est allé au camp pour le garder avec le 1^{er} chasseurs-partisans. Le camp se trouve ainsi occupé par les troupes de la 1^{re} division. (Observateur.)

Bruxelles, le 7 mars, — (5 heures.) — Nos cours fléchissent par suite de l'impatience que nous avons constatée hier. La solution que l'on tenait pour très prompte a été en partie escomptée à l'avance, et, comme elle se fait attendre au delà de toute prévision, l'impatience n'est pas moins vive pour ce qui concerne le résultat des élections françaises. Aujourd'hui on n'a reçu aucune nouvelle, il est même à craindre que la malle estafette éprouve un long retard, causé par la neige qui encombre nos routes. Il y a donc eu continuation de baisse et très-peu de transactions.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 35 P. 5 pour cent 99 1/4, 4 p. cent 89 1/2 A., 5 p. c. 69 5/8 P. Société Générale titres en nom 8. 776, certificats au porteur émission de Paris 1635. Société de Mutualité 1075 (107 1/2), Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) A., Société Nationale 980 (98), Lits Militaires 3240 (108) A.

L'actif espagnol a donné lieu à quelques affaires, au prix de 17 1/2, coté A.

Anters., deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 1/2 9/16 1/2 sans affaires.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 7 mars.

SOMMAIRE. — Discussion du projet de loi relatif au traité de paix.

M. Lejeune procède à l'appel nominal à midi trois quarts. M. Dubus donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier; il est approuvé.

M. Lejeune. Les pétitions suivantes sont adressées à la Chambre :

« Le conseil communal et les habitants de Cortil-Noirmont demandent que la Chambre adopte le traité de paix. »

« Des habitants de la partie à céder du Luxembourg protestent contre le morcellement du territoire. »

» Même pétition du sieur Genin, employé des contributions. »

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

M. Pollénius. Je tiens en main deux pétitions, l'une d'un membre du Sénat, qui décline la compétence de la Chambre pour prononcer sur le traité; la seconde porte les signatures de plusieurs propriétaires et négociants de la ville de Bruxelles, qui protestent contre le démembrement de la Belgique. J'ai l'honneur de les déposer sur le bureau.

M. Dumortier. Messieurs, j'ai aussi l'honneur de déposer sur le bureau deux pétitions qui ont le même but que celles que vient de déposer l'honorable M. Pollénius; l'une de Tournai, renferme un grand nombre de signatures de citoyens qui protestent contre le morcellement; la seconde porte la signature de 150 élèves de l'université de Louvain qui protestent également. Je dépose ces pétitions et j'en demande l'insertion au Moniteur.

M. le ministre de la guerre. Je suis autorisé à présenter à la Chambre deux projets de loi relatifs aux pensions militaires.

Ces projets seront imprimés et distribués; ils sont renvoyés à l'examen des sections.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif au traité de paix.

M. Simons prononce un discours contre le traité. L'honorable membre termine ainsi :

Choisissez : la gloire ou la honte! Votre décision renferme une de ces deux extrémités. Pour moi, le choix n'est pas douteux; je repousse le traité, je le repousse de toutes mes forces. La postérité nous jugera!

Ce discours est suivi des applaudissements d'une partie de l'assemblée et des tribunes.

M. le président. Si le moindre applaudissement se fait entendre, je déclarerai le huis-clos.

Plusieurs voix. Oui, oui! le huis-clos!

M. Devaux. Messieurs en venant prendre part à cette discussion, ce n'est pas seulement de la situation actuelle que je suis vivement préoccupé. Cette situation, nous pouvons la terminer, pourvu que chacun ici possède quelque peu le courage de son opinion. Mais par delà nos difficultés d'aujourd'hui, je vois poindre au-delà d'autres difficultés; par delà la question du moment que nous pouvons résoudre nous-mêmes, je vois grossir dans le lointain d'autres questions dont la solution ne sera plus abandonnée à nous seuls. Ces dangers de l'avenir sont le motif le plus impérieux de mon opinion sur l'acceptation du traité; c'est la cause principale qui m'empêche d'hésiter un seul instant sur le parti que nous avons à prendre. Permettez-moi donc avant de parler du traité même, de vous présenter sur la situation extérieure de la Belgique, quelques considérations qui pourront sembler d'abord n'avoir pas de rapport direct avec l'objet de nos débats, mais qui cependant, vous le reconnaîtrez avec moi, j'espère, s'y rattachent de la manière la plus étroite.

Depuis quelques années, et surtout depuis la convention du 21 mai 1835, la Belgique a joui d'une grande sécurité. A peine de loin en loin cette quiétude fut-elle troublée par quelques faux bruits sur les intentions de la Hollande, des mesures militaires prises de notre part, la volonté des puissances de s'opposer à la rupture de l'armistice, la certitude que même en cas de surprise ou de désastres, la Belgique trouverait un appui efficace dans l'intérêt de la France, avaient bientôt dissipé ces nuages éphémères. Il semblait que, rassurés contre une invasion de la Hollande, nous n'eussions plus rien à craindre du dehors. L'élévation rapide de

notre crédit public, le développement inouï de notre industrie, le calme même de nos délibérations parlementaires dans lesquelles les affaires extérieures n'occupaient plus aucune place, tout prouve que la confiance dans notre situation était extrême. On fut presque à la veille de déclarer le ministère des relations extérieures une sinécure; le gouvernement lui-même cédant à ce sentiment de sécurité reconnu que la direction de nos relations avec l'Europe ne méritait plus un traitement de ministre; que la gestion de nos intérêts extérieurs n'était plus assez considérable pour occuper un homme tout entier, pour réclamer une aptitude spéciale.

Ceux qui à cette époque élevèrent la voix dans cette enceinte pour ramener à d'autres idées, pour tâcher de faire comprendre qu'avec la convention du 21 mai, comme sans, avant la paix comme après la paix, les plus grands intérêts de la Belgique, ceux de sa nationalité, de son existence, se trouveraient toujours dans ses rapports avec les puissances de l'Europe, ne furent pas écoutés avec grande faveur; ils ne parvinrent pas à faire comprendre que malgré le calme du moment, la situation extérieure de la Belgique ne serait jamais exempte de dangers; la sécurité s'était emparée de tous, elle ne se troubla point.

Sur quels motifs cependant s'appuyait et s'appuie peut-être encore, dans quelques esprits, une confiance si grande? J'en vois trois.

Le premier était le calme et la prospérité intérieure, les progrès du sentiment national, qui démontraient à tous que désormais les dangers graves ne viendraient pas du pays même.

L'impuissance des prétentions de la Hollande à une restauration, l'impossibilité où, toutes choses mises au pis, elle se serait trouvée de conserver une pareille conquête, était un autre motif de confiance.

Le troisième, c'était cette idée qu'après avoir résisté aux épreuves de 1830 et 1831, la paix de l'Europe était démontrée si bien affirmée, que la guerre générale pouvait être regardée comme impossible.

De ces trois bases de la confiance de la Belgique, les deux premières étaient réelles, incontestables; la troisième l'impossibilité d'une grande guerre en Europe, était pleine d'incertitude ou d'illusion. Que le développement des intérêts matériels, l'influence et l'extension progressive des classes intéressées au paisible exercice du travail, opposent à la guerre un obstacle chaque jour plus puissant; que désormais les guerres ne pourront se prolonger pour des caprices de prince, pour des motifs purement personnels à ceux qui les dirigent, que toute grande et longue guerre s'appuiera dorénavant sur un grief national ou populaire, ce sont des vérités qui ne peuvent être révoquées en doute; mais en conclure que nous sommes parvenus à la paix perpétuelle, qu'une guerre générale est désormais du nombre de ces faits invraisemblables que la politique des nations ne doit plus prévoir; faire reposer sa politique extérieure sur une base aussi peu sûre, c'est bâtir sur le sable. S'endormir dans cette fausse confiance, c'est s'exposer à un triste réveil.

La paix a résisté aux événements de 1850. La guerre de principe tant redoutée par les uns, tant prédite, tant désirée par les autres, n'a pas éclaté. Pourquoi? C'est que l'antagonisme n'existait qu'entre les gouvernements, et que, dans une guerre de principe, les nations auraient bien su se ranger toutes du même côté.

La France seule eût pu prendre l'initiative d'une guerre de principe; mais, en répandant l'anarchie autour d'elle, elle risquait d'y noyer elle-même tout ce qu'elle venait de conquérir.

Mais si une guerre de principe n'a point éclaté alors, est-ce à dire que la guerre générale soit devenue impossible? Si toute grande guerre aujourd'hui est tenue d'avoir un puissant appui dans les nations, est-ce à dire qu'il ne puisse plus y avoir de guerre populaire? Si l'Europe s'est soumise jusqu'ici aux décisions du congrès de Vienne, est-ce à dire qu'il ne se trouve nulle part un peuple capable, comme nous, de mettre en oubli ses intérêts matériels du moment et de se constituer en révolte contre cet arbitrage? N'y aurait-il nulle part des griefs populaires contre les traités de 1815? Qui donc ont-ils pleinement satisfait? Deux puissances seulement, l'Angleterre et l'Autriche. La Prusse, à cette époque, a transigé sur ses prétentions, la Russie et la France ont ajourné les leurs.

En 1850, le moment n'était pas venu pour la France de les faire revivre. Avant de provoquer les hostilités du dehors, il fallait consolider les institutions de juillet et contre les redoutables ennemis de l'intérieur.

Les républicains et les anarchistes de France, que la France et l'Europe ont souvent maudits, ont été bien utiles à l'un et à l'autre. Ce sont eux qui ont forcé les hommes modérés à se serrer autour d'une seule bannière et à rendre aux idées d'ordre et de pouvoir une puissance que de long-temps elles n'auraient point reconquise devant une opposition moins violente. Ce sont eux dont les luttes, absorbant l'attention et les forces de la France, ont assoupi et presque fait oublier pendant quelque temps les idées d'agrandissement territorial. Mais aujourd'hui la situation de la France est bien changée. L'anarchie est vaincue. On ne craint plus pour l'ordre matériel. Les républicains, rendant peut-être à leurs doctrines le plus grand service qu'il fut en leur pouvoir de leur rendre, se sont retirés de la scène.

Mais en se retirant, l'anarchie a entraîné avec elle le plus fort des liens qui unissaient les hommes modérés.

Avec ces luttes violentes, ces scènes si pleines d'angoisses, a disparu la vive préoccupation qui absorbait les esprits.

Ce que l'anarchie n'a pas emporté avec elle, ce que les esprits n'ont pas perdu, c'est cette habitude, ce besoin de mouvement qu'ils ont puisé dans l'agitation politique de ces dernières années.

On nous a cité ces paroles récentes d'un célèbre orateur : *La France est une nation qui s'ennuie.*

Il est à craindre que le mot ne soit d'une effrayante vérité, appliqué surtout à ces hommes qui, depuis huit ans, mènent les partis au combat, hommes nouveaux pour la plupart, devant qui la révolution a subitement ouvert une immense carrière, en qui elle a exalté une grande foi en eux-

mêmes, une grande avidité d'émotions, de mouvement et de renommée.

A ces hommes la lutte intérieure pouvait suffire, quand chaque matin elle décidait de l'existence d'un trône, du sort de l'Europe entière. Mais au point où la scène se rapetisse aujourd'hui, où trouver dans les affaires intérieures un aliment durable à cette ardeur inquiète, à cette agitation dévorante?

Combien de ces hommes consentiront à emprisonner leur génie dans les paisibles débats des améliorations intérieures, à faire ce que vous faites depuis six ans? Combien de temps un pareil rôle leur paraîtra-t-il digne d'eux? Non, il faut à de tels esprits de plus grandes choses, des entreprises qui saisissent autrement l'imagination, qui les placent sur un autre piédestal en Europe et dans l'histoire. Ces œuvres d'éclat, ces montagnes à remuer, où les trouveront-ils, si ce n'est là où elles s'offrent d'elles-mêmes, dans la politique extérieure? (Sensation.)

La convention a enfoncé trop avant dans l'esprit de la France l'idée des frontières naturelles du Rhin, pour qu'elle se soit déjà effacée. N'est-ce pas cette même question des frontières, ne sont-ce pas les traités de 1815 qui ont formé l'un des griefs les plus populaires contre la restauration?

Perdue de vue un moment au milieu d'autres préoccupations, cette idée de la limite du Rhin commence à revivre d'une vie nouvelle. Etudiez la dernière discussion de l'adresse, vous reconnaîtrez les progrès nouveaux qu'elle fait. La tendance est peut-être obscure encore, un peu confuse, mais c'est un début, plus tard elle précisera.

Déjà elle commence à se manifester à la face de la Chambre des pairs et à la chambre des députés par les organes des partis les plus divers. Et le ministère lui-même, parlant des frontières actuelles, des traités de 1815, dit que la France subit un *douloureux héritage du passé.*

Au fond même de cette levée de boucliers contre l'influence personnelle du roi qui fait la question du jour? Que peut-on reconnaître de plus clair à travers les obscurités et les bizarreries d'un moment de transition? Une question de politique extérieure. Sur quel objet sérieux la volonté royale est-elle venue depuis huit ans se heurter contre celle de ses ministres? sur la question de l'intervention d'Espagne, qui était le début du système nouveau.

Sans doute il y a beaucoup à espérer de la sagesse et de la haute intelligence du prince qui règne sur la France. Il vient encore de donner à l'Europe un gage bien rassurant de la sincérité de sa politique extérieure, en consentant, malgré les sollicitations maladroites, je pourrais dire malgré les séductions de la Belgique, à clore cette question belge que l'intérêt d'une politique à arrière-pensée était de tenir toujours ouverte.

Mais si la lutte doit s'engager définitivement sur un pareil terrain, quelle force la royauté seule peut-elle y apporter? Que lui reste-t-il après une ou deux dissolutions?

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'une pente, peut-être irrésistible, entraîne le pouvoir en France vers cette opinion, dans laquelle l'esprit militaire, les traditions ambitieuses de l'empire et la haine des traités de 1815 ont le plus de force. Tout ce qui vient de se passer dans les chambres françaises s'est fait au profit de cette opinion. Son contre-poids, l'ancienne opinion, modérée s'est désunie, elle a perdu sa force et ses chefs, eux-mêmes s'ils voulaient rentrer aujourd'hui dans leur ancien rôle auraient perdu pour longtemps le prestige de leur nom et la plus grande partie de leur force morale.

Je sais bien que nous n'en sommes pas encore aux dernières conséquences de cette situation. L'homme le plus belliqueux arrivant aux affaires aujourd'hui, sera pacifique; prêchera l'alliance anglaise; il dissimulera à la France, il se dissimulera peut-être à lui-même ses instincts de guerre, parce que la transition n'est pas faite encore; le moment n'est pas venu, la situation n'est pas mûre.

Mais on est sur la pente, et la première impulsion est donnée. Si les élections nouvelles, dont le résultat est encore incomplètement connu, étaient favorables au pouvoir, cela prouverait quelque chose pour le présent, rien pour l'avenir. Des événements divers peuvent retarder le mouvement; mais bien d'autres aussi peuvent venir le précipiter.

Supposez un de ces faits imprévus qui changent brusquement les idées et les positions, une commotion sérieuse en Allemagne, un changement de règne en France; un prince jeune, ayant un nom à se faire, au milieu des craintes, des incertitudes et de l'inévitable faiblesse d'un règne nouveau, pourra-t-il, pour peu que l'occasion se présente sous des apparences propices, résister à l'entraînement de sa position, à l'espoir si séduisant d'unir tous les partis français par le seul lien peut-être qui leur reste, la gloire militaire; de dire à la France: l'avènement de la dynastie nouvelle vous a valu la liberté unie à l'ordre, sa consolidation vous offre aujourd'hui la gloire et le Rhin. (Très-bien! très-bien!)

Et ne comptez pas que les intérêts matériels viendraient à eux seuls enchaîner cet élan. La voix de l'industrie n'a pas encore acquis une telle prépondérance chez nos voisins. La France est jusqu'aujourd'hui une nation bien plus militaire qu'industrielle. L'intérêt en France cède à l'amour-propre, à la vanité nationale. Et d'ailleurs voyez ce qui se passe chez nous depuis quelque temps, chez nous hommes de travail, hommes positifs, à imagination lente, sans souvenirs militaires, de nature assurément peu conquérante. Combien deux mots d'un discours du trône n'ont-ils pas fait tourner de têtes froides et sages? Combien n'ont-ils pas fait éclore d'idées étranges qui en tout autre temps eussent passé pour des extravagances? Les hommes et même les partis ont été pendant quelque temps méconnaissables; et les intérêts matériels, leurs malheurs actuels, leurs désastres futurs avec quelle facilité tant de gens n'en prenaient-ils pas leur parti? La question de nos limites, disait-on, était devenue une question d'honneur. Serait-il difficile en France, serait-il difficile au pouvoir de faire une question d'honneur de la conquête des limites du Rhin? (Vive sensation.)

Un obstacle plus sérieux pour le moment, c'est la nécessité d'une alliance pour aborder de telles entreprises? Mais

cet allié ne se rencontrera-t-il pas? se fera-t-il long-temps attendre?

Ce ne sera pas l'Angleterre qui n'a rien à gagner à une guerre européenne, ni l'Autriche qui a beaucoup à y perdre. Mais la Prusse n'est pas aussi satisfaite du Congrès de Vienne. Elle n'a pas renoncé à ce désir incessant d'agrandissement qui fait en quelque sorte sa vie même, auqu, quand le moment était propice, elle s'est toujours montrée prête à tout sacrifier. Quelles n'ont pas été ses liaisons secrètes avec la république française? Après avoir abandonné se allié par le fait, ne les a-t-elle pas abandonnés officiellement par le traité de Bâle, dans l'espoir d'un agrandissement territorial? N'a-t-elle pas déjà une fois admis avec joie et empressément le principe des limites du Rhin, moyennant compensation pour elle?

Si la question religieuse peut aujourd'hui compliquer la position de la Prusse, et rendre sous quelques rapports la guerre de principes plus difficile, n'y a-t-il pas là d'autre part une raison de plus pour lui faire désirer un changement dans la configuration de son territoire? Les provinces rhénanes ont été pour elle un pis-aller. Ce qu'elle voulait c'était la Saxe; ce qui vaudrait mieux pour elle que les provinces rhénanes, ce serait la Saxe et le Hanovre. Le moment venu, il y a tout autant de motifs là, qu'à la fin du dernier siècle, sinon pour une alliance ouverte, au moins pour des encouragements secrets ou pour une neutralité expectante.

Mais plus à l'Est couve une plus puissante ambition. Quand la Russie croira qu'il est temps de s'avancer vers Constantinople, elle désirera un allié aussi. Croirez-vous que dans un pareil intérêt on ne mettra pas de côté pour quelque temps les rancunes actuelles contre la démocratie française? Alexandre n'a-t-il pas été l'allié de Napoléon? Tout n'entraînerait-il pas ces deux grandes convoitises à se donner la main?

Déjà à l'heure qu'il est, l'opinion française marche à grands pas vers l'alliance russe. M. de Lamartine la vante comme M. Berrier aux applaudissements de la gauche; la *Presse*, journal gouvernemental, la veut comme les organes des opinions extrêmes.

C'est tout simple. L'alliance anglaise a servi à consolider les institutions de juillet. C'est encore un lien qui se rompt par l'affermissement de l'ordre et de la nouvelle monarchie. Aux yeux d'une grande partie de la France aujourd'hui, l'alliance anglaise est stérile; c'est l'alliance sans mouvement, sans éclat, sans gloire militaire, l'alliance du *statu quo*, du maintien des traités; en un mot l'alliance *ennuyeuse*. (Très bien! très-bien! Profond silence.)

Cette tendance de la politique extérieure de la France n'est elle pas si bien d'accord avec celle des partis à l'intérieur, que l'une doit nécessairement aider et renforcer l'autre? Ne peut-on pas prévoir une époque où l'empereur de Russie n'aura qu'à tendre la main vers la France pour que l'alliance soit faite? La paix du monde dépendra du degré d'impatience qui pousse le czar vers le Bosphore.

Or, l'alliance de la France et de la Russie, c'est un projet de remaniement total de l'Europe, c'est l'épée de Damocles sur notre tête. Que devient la Belgique sous l'influence de tels événements? Je ne veux rien exagérer, un état qui met sur pied et entretient une armée de cent mille hommes, peut, s'il est habile, s'il a été prévoyant, se sauver d'une pareille position; il y en a des exemples dans l'histoire. Mais le danger sera effrayant, la crise terrible. Des événements, je le répète, peuvent venir la retarder; mais qu'est-ce qu'un faible retard? Le temps peut, à la longue, donner plus de prépondérance aux intérêts matériels de la France, mais gagnera-t-on cette époque?

Messieurs, s'il y a la moindre vérité, la moindre vraisemblance dans les considérations que je viens de vous présenter, si le danger que je signale est réel, eût-il des proportions vingt fois moindres que celles que je lui donne, il en résulte pour la direction des affaires de la Belgique une conséquence claire comme le jour.

C'est que le principe dominant de notre politique doit être de tenir l'œil fixe sur le péril qui s'avance, de nous préparer du plus loin et du mieux que nous pouvons, à la crise que recèle pour nous un avenir plus ou moins rapproché.

Vouloir arriver à ce moment décisif avec un territoire contesté, une existence équivoque, une nationalité non reconnue, avec des dehors précaires, avec les antipathies de tout ce qui devrait nous aider, avec la réputation d'un peuple incapable de se rassembler, menaçant de combattre ses voisins par la contagion de l'anarchie, isolé, sans lien affirmé avec qui que ce soit en Europe, c'est là, messieurs, s'abandonner à la plus inconcevable et à la plus fatale imprévoyance, c'est gêner notre destinée à plaisir. C'est assassiner notre nationalité dans son berceau. C'est attirer les malédictions, les mépris les plus accablants de l'histoire, pour avoir, indignes que nous serions, gaspillé, par une incroyable incapacité, le dépôt de cette belle et riche indépendance, qu'après tant d'efforts inutiles, je ne sais quel bonheur inouï, quel concours inespéré de circonstances fortuites était venu placer en nos mains.

Messieurs, c'est dans le contre-pied de cette politique d'aveuglement et d'étourderie qu'est notre salut, qu'est notre honneur devant la postérité, devant l'histoire. Notre nationalité, nous pouvons la sauver encore. Mais hâtons-nous, car le temps marche vite, et il nous faut devancer les événements. Hâtons-nous de nous constituer définitivement aux yeux de tous, que dans nos rapports avec l'Europe, il n'y ait plus rien de contesté ni de contestable; ne laissons à qui que ce soit un prétexte, une porte ouverte pour s'introduire chez nous; prenons le plutôt possible l'assiette la plus posée; faisons qu'on reconnaisse en nous un peuple sage et rassuré. A l'intérieur développons surtout le sentiment national, développons l'industrie, la civilisation et les arts qui doivent donner à la nationalité un prestige dont elle ne peut se passer; autant que possible tâchons qu'aucune opinion considérable, qu'aucun intérêt légitime ne puisse avoir à gagner à un changement. Au dehors commandons l'estime par notre sagesse; concédons-nous au midi et au nord toutes les sympathies raisonnables; effaçons par une conduite habile et prudente les ré-

pugnances de ceux sur qui peut-être nous serons forcés de nous appuyer au jour du danger.

Et lorsque ce jour arrivera, lorsque les armes ou la diplomatie s'approprient au remaniement de l'Europe, ne croyez pas qu'une Belgique constituée, reconnue et considérée par tous, et une Belgique non délimitée, provisoire, dans un état de quasi-révolution, la différence fut nulle. Elle serait immense. Pour intervenir dans un état inoffensif, il faut une occasion, des prétextes à la diplomatie, il en faut à la guerre même. Il y a un demi-siècle, ce sont les réclamations des princes allemands dépossédés en Alsace qui ont servi de prétexte à l'Allemagne pour se liguer contre la France. La Pologne, si, par son état anarchique, elle n'eût pas offert le prétexte à l'intervention, n'eût peut-être jamais été partagée.

Les grandes guerres finies, quand on se met à reconstruire la paix, quand la diplomatie est appelée à faire les parts, il y a pour elle de nombreuses et redoutables prétentions à satisfaire; il lui faut des appoints pour l'un, des compensations pour l'autre; elle est en quête de ces pays dont la position offre des prétextes pour les sacrifier aux besoins des combinaisons nouvelles. Malheur alors aux petits pays dont la situation n'est pas nette! Malheur à celui qui a un procès pendant, qui a des comptes à régler avec la diplomatie, qui lui a laissé lui-même la porte ouverte pour s'ingérer dans ses affaires! S'il est riche, s'il est convoité par plus d'un, s'il se prête à la fois à des combinaisons diverses, à une fusion avec d'autres pays, à un partage, le danger n'en sera que plus imminent. Car à de semblables époques, la diplomatie européenne a d'autres allures qu'aujourd'hui. Elle n'écrit plus quatre-vingts protocoles, elle ne s'ingénie plus pendant huit ans pour trouver le moyen de faire accepter ses résolutions par un pays de deux à trois millions d'hommes; le temps lui manque pour dénouer avec patience chaque fil des questions qu'elle décide; elle les tranche d'un coup au gré de quelques-uns des plus forts, et laisse l'impuissante voix des faibles se perdre dans le bruit du bouleversement.

Messieurs, il faut à la nationalité belge au moins dix années de consolidation, d'existence calme, régulière et incontestée, pour pousser ses racines dans le sol de l'Europe, et pouvoir attendre l'orage avec quelque confiance. Tout est pour nous d'arriver là. Si nous y parvenons, nous aurons guéri bien des préventions injustes au Nord; au Midi, nous aurons singulièrement affaibli les prétentions ambitieuses. Ce qui a surtout nourri et rendu si naturelle en France l'idée de la limite du Rhin, c'est qu'entre la France et le Rhin on n'a vu jusqu'ici qu'un territoire sans nationalité, une espèce de terrain vague, sans dénomination propre, sans propriétaire fixe, appartenant à qui peut le prendre, passant depuis des siècles d'un conquérant à un autre. Placez sur ce territoire une nationalité considérée, un peuple sage, montrant à tous qu'il est digne de s'appartenir à lui-même, et à l'aide d'un peu de temps, vous aurez beaucoup fait pour détruire par sa base, chez nos voisins, cette fatale idée d'extension, ou pour la refouler dans une direction différente. (Vive adhésion.)

Nous donnerons la suite de ce discours dans une feuille séparée.

LIÈGE, LE 8 MARS.

L'adresse votée au mois de novembre 1858 par la chambre des représentants, en faveur du maintien de l'intégrité territoriale, a été l'objet d'une foule de commentaires. Les uns ont prétendu qu'elle était conditionnelle et limitée dans l'expression de ses vœux. La résistance à l'exécution des 24 articles était, selon eux, subordonnée à l'appui de la France. Les autres ont prétendu le contraire. Ils ont dit que la chambre s'était engagée sans condition et qu'il lui est impossible de reculer devant l'opposition de la conférence sans se donner un éclatant démenti à elle-même. Aujourd'hui le doute n'est plus possible. La chambre vient de faire connaître elle-même la portée de son vote et de justifier le raisonnement de ceux qui n'ont vu, dans l'adresse, qu'un engagement conditionnel, qu'une promesse de résister à l'exécution du traité aussi longtemps qu'il lui serait possible, sans compromettre l'existence du pays. Le rapport de M. Dolez en fait foi.

Voici comment il s'exprime : « Expression véridique d'un vœu, d'un espoir qui étaient ceux du pays entier, votre adresse, messieurs, faisait appel aux sentiments, aux intérêts moraux des gouvernements sur la sympathie desquels nous pensions qu'il nous était permis de compter. Que la France, que l'Angleterre usent de la haute influence qui leur appartient pour écarter du débat l'intervention des puissances du Nord, et la Belgique, serrée autour de son roi, n'abandonnera jamais des populations que la Hollande tenterait de lui ravir. Voilà, messieurs, quelle était votre pensée au moment où vous votiez votre adresse. » Ainsi s'est exprimé M. Dolez, et personne dans la chambre ne l'a désavoué.

Eh bien, nous affirmons que telle a été également la pensée des autres corps constitués qui ont demandé le maintien de l'intégrité territoriale. Aucun d'eux n'a pu songer à une résistance envers et contre tous ni émettre le désir insensé de se mesurer avec l'Europe. On a simplement engagé le gouvernement à employer tous les moyens raisonnablement possibles, pour prévenir le démembrement partiel dont nous étions menacés. Aujourd'hui que le succès n'a point couronné ses efforts, qu'il ne peut plus compter sur l'appui de la France et de l'Angleterre, il n'y a aucune contradiction, aucune inconséquence à déclarer qu'il faut se soumettre au traité. La condition tacite de notre non-acceptation, de notre résistance est venue à manquer, et, dès lors, le gouvernement et les autres corps de l'état sont dégagés de leurs promesses.

Elles ne signifient donc rien toutes ces accusations de versatilité, de conversion scandaleuse, d'apostasie, qu'on a si libéralement prodiguées aux hommes les plus prudents et les plus éclairés. Elles ne prouvent qu'une seule chose; c'est que ceux qui se sont permis ces imputations, n'ont ni l'intelligence de leur position, ni la mémoire des dates, deux conditions nécessaires pour apprécier sainement la gravité des

événements qui se passent autour de nous, et juger les actes des hommes.

Une circonstance qui a frappé tout le monde, c'est le refus de la chambre de commerce de Gand de s'associer au mouvement réactionnaire en faveur de la paix. Ceci a paru d'autant plus surprenant, au premier abord, que la ville de Gand a tout à gagner à l'acceptation du traité. En effet, immédiatement après sa conclusion, le canal de Terneuzen, qui est fermé depuis 1850, sera ouvert au commerce, et la ville de Gand renouera, avec la Hollande, ses relations interrompues jusqu'à ce jour. Mais en examinant les choses de plus près, on reconnaît que ce refus est un véritable coup de parti. La majorité des commerçants qui composent la chambre de commerce de Gand appartient, par ses opinions politiques, au parti qui rêve toujours la restauration, et qui se flatte encore de l'espoir de retrouver, par une réunion nouvelle, le débouché des colonies que la révolution nous a enlevé. Or, comme la conclusion d'un traité de paix, par lequel le roi Guillaume abdiquerait ses droits sur la Belgique et reconnaîtrait notre indépendance, leur enlèverait à jamais cet espoir, on comprend fort bien que ces Messieurs, fidèles au mot d'ordre qui leur a été donné par le *Messenger*, repoussent un semblable traité. La guerre seule peut amener une restauration. Ils y provoquent donc de toute leur force, et, sous le manteau de l'honneur national, ils travaillent à la perte de la Belgique. Cette tactique a pu être adroite au commencement, mais aujourd'hui que le mystère en est dévoilé, elle ne sera plus regardée que comme une de ces manœuvres déloyales auxquelles se livre, en désespoir de cause, un parti qui n'a plus rien à perdre dans l'opinion. Il est cependant des journaux patriotes qui ont pris le change sur le véritable motif de l'abstention de la chambre de commerce de Gand. Ils ont opposé avec orgueil sa conduite à celle de quelques autres collèges, et revendiqué, en faveur du commerce de Gand, l'honneur d'être resté conséquent avec ses principes. Mais pour être justes, ils auraient dû faire connaître ces principes, et puisqu'ils ne l'ont pas fait, nous avons cru, nous, devoir suppléer à leur silence, et exposer le véritable motif qui a dicté le refus de la chambre de commerce de Gand.

Les poursuites dirigées contre le rédacteur en chef du *Belge* se continuent avec activité. Les appels à la révolte et au pillage, les menaces de démonstrations extra-légales, que ce journal ne cessait de répandre, ne pouvaient rester impunies. Aussi sommes-nous loin de blâmer le gouvernement d'avoir déféré ces délits à la connaissance des tribunaux. Mais ce que nous ne saurions approuver, c'est la rigueur inusitée qu'on déploie contre M. Barthels. Malgré les fautes qu'il a pu commettre, il ne peut être assimilé cependant à ces criminels dangereux et de bas étage, dont la conduite justifie l'adoption de mesures de précautions extraordinaires. Pourquoi donc avoir mis M. Barthels au secret? Pourquoi surtout prolonger ce secret après avoir obtenu du prévenu l'aveu de sa culpabilité? Si un écrivain eût été traité de la sorte, sous le gouvernement déchu, on n'aurait pas manqué de s'élever, et avec raison, contre une semblable sévérité. M. Barthels a été vu, dans des groupes assemblés sur la place publique, distribuant une proclamation incendiaire. On l'a arrêté. Les magistrats ont fait leur devoir. Mais il nous semble que là devrait se borner l'action de la justice, et que le secret était parfaitement inutile. Cette mesure est aussi très-impolitique; car elle est de nature à transformer, en persécutions arbitraires, des poursuites justes au fond et contre lesquelles aucune voix, amie de l'ordre, n'a protesté jusqu'à présent.

Nous publions, dans une feuille séparée, jointe à notre n° de ce jour, un mémoire écrit avec soin, sur le point de droit qui a été soulevé à propos de l'élection de M. Desaipe; quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la question qui s'agit, ce document ne peut manquer d'être consulté avec intérêt par ceux qui sont appelés à la décider.

Un accident a eu lieu hier, vers les cinq heures trois quarts du soir, à l'hospice des orphelins, rue Agimont; un manœuvre, nommé Jacob Degaie, époux de Marie-Joseph Stassart, âgé de 60 ans, domicilié en cette ville, rue du Crucifix, est tombé du haut d'une muraille qui peut avoir trois mètres d'élevation; ayant été serré entre l'appui d'une fenêtre, et deux pierres de taille, qui sont venues l'atteindre à l'estomac, il a expiré deux ou trois minutes après.

MM. les docteurs Vedrine et Grave se sont immédiatement rendus audit hospice, pour donner leurs soins à ce malheureux, mais il n'était plus temps.

On lit dans l'*Indépendant*:
Quelques hommes des bataillons de la réserve viennent d'être renvoyés dans leurs foyers, ainsi que nous l'avons annoncé, mais nous croyons utile de prévenir une fausse interprétation qui pourrait être donnée dans le public à cette mesure, et de faire observer que ce renvoi ne constitue nullement un désarmement.

Il ne s'agit en effet que de bataillons de garnisons, qui sont remplacés par d'autres bataillons formés dans les dépôts et composés de miliciens de classes moins anciennes que ceux de la réserve. En sorte que l'armée active n'éprouve point par là de diminution.

On conçoit en effet qu'il ne peut être question d'apporter aucun changement à la situation de l'armée pendant le cours de la discussion qui occupe la législature et le pays.

Voici les prix moyens du froment et du seigle sur les divers marchés réguliers du royaume pendant la 4me. semaine du mois de février :

Arlon, froment fr. 18 75, seigle fr. 15 41; Anvers, fr. 25 56, s. 12 16; Bruges, fr. 22 69, s. 14 91; Bruxelles, f. 25 12, s. 15 25; Gand, f. 25 58, s. 11 79; Hasselt, f. 22 20, s. 15 45; Liège, f. 21 65, s. 15 43; Louvain, 25 04, s. 12 59; Namur, f. 25 31, s. 14 43; Mons, f. 25 15, s. 11 56. Les prix moyens généraux à été de fr. 22 80 pour le froment et pour le seigle de fr. 12 75.

Il résulte des dispositions, combinées ensemble, des lois

du 31 juillet 1854 et du 5 janvier 1859, ainsi que de l'état ci-dessus et de la déclaration ci-après : 1° Que les grains et farines de froment et de seigle sont désormais, et jusqu'au 15 juillet 1859 exclusivement, admis à l'entrée du royaume à un simple droit de balance de 50 centimes par 1000 kil.; 2° que les grains et farines de froment continuent d'être prohibés à la sortie; 3° que les grains et farines de seigle continuent pareillement d'être prohibés à la sortie jusqu'au 12 du courant; 4° qu'à cette dernière époque les grains et farines de seigle seront admis, à la sortie, à un droit de 25 c. par 1000 kil.; 5° que les pommes de terre et leurs farines restent prohibées à la sortie.

La députation permanente du conseil provincial de Liège, Vu les renseignements fournis par les autorités locales de Liège, Huy, Herstal, Jemeppe, Tilleur et Ougrée, relativement au prix moyen d'un litre de vin dit de pays de la récolte de 1858;

Arrête :
Le prix moyen d'un litre de vin indigène de chaque espèce, blanc ou rouge, pour le paiement des rétributions, des fermages et rentes de l'exercice 1858, est fixé à trente-six centimes.

Le présent sera adressé par la voie du mémorial administratif, à MM. les commissaires d'arrondissement, aux collèges des bourgmestres et échevins des villes et communes rurales, à M. le directeur de l'enregistrement et des domaines et aux administrations des hospices civils dans cette province. Il sera en outre inséré dans les feuilles publiques.

En séance à Liège, le 1er mars 1859.
Présens : MM. Baron Vandestein, gouverneur-président; Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoneux, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier.
Pour expédition conforme :
Le greffier provincial, F. N. J. Warzée.

GREYNA-GREEN.

Tout le monde sait que Grey-Green est un village d'Ecosse devenu, depuis environ 60 ans, le rendez-vous des couples amoureux qui veulent éluder la rigueur de la législation anglaise sur le mariage et se passer du consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs.

En 1825, on évaluait à 60 le nombre des mariages qui se célébraient annuellement à Grey-Green. Les noms du comte de Westmoreland, de lord Ellenborough, de sir Thomas Lethbridge, et, qui le croirait? ceux de deux chanceliers d'Angleterre, les lords Eldon et Erskine, figurent sur les registres du lieu, monument curieux de la faiblesse humaine. On conserve à l'hôtel de Grey-Green, comme une sorte de relique, le poêle blanc qui fut étendu sur la tête du célèbre Erskine, de sa femme et de ses enfants. A ces noms illustres, et comme pour couronner dignement la liste, il faut ajouter ceux de Charles-Ferdinand de Bourbon, fils de François 1er, roi des Deux-Siciles, et de Naples, et de Pénélope Caroline Smith, fille du comte de Waterford, mariée à Grey-Green le six mai 1836.

Le 20 avril 1837, M. A. Stenart a présenté à la chambre des communes un bill tendant à supprimer les mariages clandestins en Ecosse. D'après ce projet tous les mariages devraient, comme en France, être inscrits sur un registre tenu par un fonctionnaire public. Il n'a pas été adopté. Serait-ce parce que l'abus qu'il tendrait à réprimer a trouvé place, chez nos graves voisins d'outre-mer, dans plus d'une existence parlementaire?

On lit dans les journaux de Paris : Mad. Delouis, rue de Sévres 58, employée chez le roi; Mentel, à Amy (Oise); Matras, propriétaire à Bussy (Aisne); Migrainiques depuis au moins 20 ans au dernier degré. M. Claude, nég., rue du Puits 7; Yachetel, propriétaire, à Baugival; Paquet, à Stenay; Tervais, propriétaire, à Luneville, etc., sourds depuis un grand nombre d'années, viennent d'être complètement guéris de ces deux affections par le traitement du docteur Mène-Maurice, de Paris. On se traite soi-même avec sa brochure, 5e édition, prix de cet ouvrage 1, 50. Dépôt chez M^{me} Ve Gillon à Liège; Mills rue Verte 7, à Bruxelles.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 7 MARS.

Naissances, 1 garc., 2 filles.

MARIAGE, 1 :

Hri. Jh. Despireux, armurier rue Bernalmont, et Marie Jh. Martin, cult., au Thier à Liège.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 5 femmes, savoir :
Jacq. Jh. Bonnaumeau, âgé de 58 ans, aubergiste, sur Meuse à l'Eau, en. de Anne Marie Humblet. — Renier Jh. Bay, tisserand, âgé de 35 ans, rue Roture, célib. — Elisabeth Duchâteau, âgée de 68 ans, Journ., rue Chaffour. — Marie Schroder, âgée de 50 ans, domestique, rue des Mineurs. — Rosalie Lucie Vanhal, âgée de 22 ans religieuse, derrière St-Thomas.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 10 mars, abonnement courant, la 5me. représentation du PÈRE DE LA DEBUTANTE, vaudeville en 5 actes. — La 5me. représentation de : A TRENTE ANS, ou UNE FEMME RAISONNABLE, comédie vaudeville en trois actes. — UN CHEF D'ŒUVRE INCONNU, drame.

AVIS AU PUBLIC.

EN VENTE

CHEZ

D^{que}. **AVANZO et Cie.,**

ÉDITEURS A LIÈGE,

LE VIGNOLE DES OUVRIERS,

5^{me} PARTIE,

CONTENANT 50 PLANCHES,

formant le complément des trois autres parties déjà publiées.

Prix : 6 francs.

ANNONCES.

M^{me} RAIKEM-LONHIENNE,

RUE DU PONT-D'ISLE, N. 837,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un TRÈS JOLI ASSORTIMENT D'INDIENNES, de tous genres et de toutes qualités, qu'elle peut offrir aux prix les plus avantageux.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

25,000 FRANCS A PRÊTER ensemble ou par parties, sur hypothèque, à 4 p. % d'intérêt. S'adresser au bureau de cette feuille. 204

A LOUER pour le premier avril prochain, UN APPARTEMENT, composé de cinq à six pièces, rue du Pot-d'Or, n° 22-695. On peut le voir de 2 à 5 heures. — S'adresser au bureau de cette feuille.

vente DU BOIS DU ROI, SITUÉ A BIESMES.

L'adjudication du BOIS DU ROI, situé à Biesmes, annoncée pour le 27 février, est remise au MERCREDI 15 MARS. Elle aura lieu audit Charleroy, à l'HÔTEL DES PAYS-BAS, par le ministère des notaires COPPIN et VANDAM.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le cinq mars courant, il a été ADJUGÉ

Divers Immeubles

dont la désignation suit :

- 1° Une MAISON sise à Liège, rue Potière, n° 764, pour 2450 fr. en sus de 110 fr. 61 cent. de rente.
 - 2° Une AUTRE avec JARDIN faubourg Vignis, à Liège, pour 2100, en sus de 24 fr. 51 cent. de rente.
 - 3° Une AUTRE sise à Liège, rue Hena Potière n° 754 pour 850 fr.
 - 4° Une MAISON, située à Lize, commune de Seraing, avec dix verges grandes de fonds y attenant, pour 3400, en sus d'une rente de 2 muids un stier.
 - 5° Une PRAIRIE au même lieu, contenant ensemble dix sept verges grandes 6 petites, pour 2200 fr.
 - 6° Trois PIÈCES DE TERRE au même lieu, contenant ensemble 17 verg. gr. 6 pet., pour 2700 fr.
 - 7° Une AUTRE de 10 verges grandes, en lieu dit Pont Robert au petit Mont, même commune, pour 2000 fr.
 - 8° Une AUTRE de 10 verges grandes, située à la Haute-Marihaye, pour 550 fr.
 - 9° Deux AUTRES, contenant 15 verges grandes, situées en lieu dit Haut Pré, à Seraing, pour 2340 fr. en sus d'un muid de rente.
 - 10° Une AUTRE au même lieu, de 2 verg. gr. 10 pet., pour 490 fr.
 - 11° Un BOIS contenant 4 bonniers 7 verges grandes 12 petites, situé en la commune de Forêt, pour 1500 fr.
 - 12° Et une PATURE de huit hectares 67 ares, située en la commune de Magnée, pour 600 fr.
- Et qu'en vertu des conditions de la vente toute personne solvable peut dans les quinze jours surenchérir lesdits immeubles d'un dixième.
S'adresser audit notaire. 258

SEIGNEURIE DE NEUDEGG.

LA VENTE PAR ACTIONS
DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE,

(Ayant la juridiction sur 159 districts, contenant 15,275 habitans),

AVEC SES DÉPENDANCES EN FORETS,

TERRES, PRÉS, VIGNES, DROITS SEIGNEURIAUX, etc., etc.,

D'UN

SUPERBE CHATEAU SEIGNEURIAL,

Le tout évalué juridiquement à UN MILLION 578,266 fl. V. de V.

AURA LIEU

irrévocablement le 30 mars 1839,

A VIENNE,

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Cette vente offre en outre 25,155 gains accessoires de florins 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 9,750, 9,500, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

Prix d'une action : 20 francs.

Pour 120 francs sept actions, dont une violette gagnant forcément au moins 5 florins; pour 200 francs treize actions, dont 4 violettes, et pour 400 francs vingt-quatre actions dont 4 violettes, et en sus, comme faveur, un billet-prime, gagnant au moins fls. 16 2/3 V. de V.

Ces deux dernières sortes d'actions jouissent encore de l'avantage de prendre part à un tirage spécial, composé de 100 primes de florins 50,000, 20,000, 10,000, etc.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, ou après réception des actions, contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit franco de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps, le bulletin officiel de tous les n° gagnans.

Ecrire sans affranchir.

VESICATOIRES-GAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de l'Académie de médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. — Compresses spongieuses préférables au linge. Dépôts chez MM. DELCOUR-FROIDBISE, pharmacien, 1^{er} rue du Pont-d'Île, à l'Etoile d'Or, n° 762; PITASSE, à Ruremonde; LOUYS, à Namur; H. K. SMIT, à Nieuwendyck, n. 54, à Amsterdam; seul dépôt pour la Hollande; RANWEZ, à Huy.

VENTE D'IMMEUBLES.

LE MERCREDI 20 MARS 1839,
à dix heures du matin,

En la demeure du sieur Mathieu KINON, cabaretier à Flémalle-Grande, devant M. le juge-de-peace du canton de Hologne-aux-Pierres, M^e FRAIKIN, notaire,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LES

IMMEUBLES

dont la désignation suit, savoir :

1^{er} LOT.

Un CORPS DE BATIMENT très-spacieux, propre à une maison de campagne ou établissement de commerce, couvert en ardoises, avec écurie, remise, étables de vaches et autres dépendances et un beau JARDIN y annexé, le tout tenant d'un côté au chemin qui tend à l'église; d'un second M. le baron de Thiriart et d'un troisième à la grande route.

2^e LOT.

DEUX BATIMENS, l'un ayant ci-devant servi de brasserie et l'autre de grange, maintenant convertis en deux habitations avec une cour et deux petits JARDINS, le tout formant un ensemble, tenant vers Liège au premier lot; vers Huy Grandorger, et par devant à la grande route.

3^e LOT.

Une PRAIRIE close de haies et de murs, de la contenance de 18 ares 10 centiares, tenant d'un côté P.-J. Jacquemin; d'un second Springuel, et d'un troisième la grande route.

4^e LOT.

Un VIGNOBLE de la contenance de 18 ares 57 centiares, tenant d'un côté la ruelle des Vignes, d'un second A. Bussy.

5^e LOT.

Un PETIT JARDIN de la contenance d'environ 4 ares 40 centiares, tenant du levant M. Arnold Bussy; midi la ruelle de Meuse, et nord la grande route.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de Flémalle-Grande.

6^e LOT.

Une PIÈCE DE TERRE LABOURABLE, située en la campagne de Jemeppe, contenant 12 ares 75 centiares, tenant d'un côté au chemin d'Aripelle et d'un second Grandry. S'adresser pour avoir connaissance des conditions aux juge de paix et notaire susdits. 248

ATELIER D'ARMES DU gouvernement belge, A LIÈGE.

ADJUDICATION PUBLIQUE DE LA FOURNITURE
DES

FERS A CANONS,

de trempe en barres, aciers divers, cuivre arce et bois pour caisses, laquelle aura lieu, le 15 MARS 1839, au local de l'Atelier, quai de la Sauvenière, n. 88.

L'on peut prendre connaissance du cahier des charges et conditions au local susdit et chez les gardes d'artillerie des places de Namur, Charleroy et Mons.

VENTE

DE

BOIS SCIÉS

DANS LE CHANTIER DU SIEUR JADOT,
A AHIN.

LUNDI 11 MARS 1839, à 2 heures de relevée,

on vendra dans ledit chantier :

- 1° 120 mille pieds marchandises en chêne;
 - 2° 8 mille pieds en bois blancs;
 - 3° et 10 mille pieds en hêtre.
- Ces marchandises sont de toutes qualités et dimensions. A Crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. Cette vente ayant été annoncée pour le 25 février dernier, n'a pu avoir lieu ce jour là, à cause de la crue des eaux de la Meuse.

BOURSES.

PARIS, LE 6 MARS.

5 p. c.	79 05	Mutualité	—
4 p. c.	—	Act. Réunies	—
5 p. c.	111 05	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2620	Dette active	—
Ob. de la v. de Par.	—	Passive	—
Emp. belge	—	Emp. romain	—
Soc. générale	—	Naples	—
B. de Belg.	—	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 5 MARS.

5 % consolidés	95 1/8	Différées	8 5/8
BELGE, 1852	101 1/2	Passives	4 7/8
HOL. Dette active	55 1/2	RUSSIE	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRESIL	80 7/8
Id. 5 p. c.	21 5/8	MEXICAINS 0 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	19 1/2 19 5/4		

AMSTERDAM, LE 6 MARS.

Dette active	54 15/16	Espagne. Ardoin	17 11/16 17 5/8
5 p. c.	101 5/16	D. diff. 1850	9 1/4
Billet de chang.	27 5/16	" 1835	—
Synd. d'am.	94 5/4	" Passive	4 7/8
" 5 1/2 %	79 7/8	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	175 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/8
" de Rotterdam	—	" 1828-1829	105 1/4
Prusse L. 1852	125 5/4	" C. c. Hope	—
Autriche. Métall.	105 5/8	" Ins. gr. liv.	70 5/8
Bresil. Emp.	78 5/8	Pologne. L. 500 fl.	122

ANVERS, LE 7 MARS.

Anvers. Dette act.	104	A. Prusse. Em. à Berl.	125 5/4
" " " "	50 1/4	A. Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	99 1/8 99	E. R. Levée 1852	100
" de 50 milli.	89	P. Cert. à A. 1854	99
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq	107		
Lots de fl. 100	—		
" " 250	476		
" " 500	815		
Polog. Lots fl. 500	120 5/4		
" " 500	158 5/4		
Bresil. E. L. 1854	17 1/2 et		
Espagne. Ardoin	17 1/2 et		
Dette pasive 1854	—		
" différée	—		
Danemar. E. Not.	95 1/2		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	1/2 0/0 p. A
Id. 2 mois	—
Rotterd. C. jours	5/8 0/0 p. A
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	1/8 av. A
Id. 2 mois	5/4 % p. A
Londres. C. jours	50/8 A
Id. 2 mois	59/5 A
Francfort. C. jours	55 15/16 p. A
Id. 2 mois	55 5/8 A
Bruxelles et Gand	1/8 A

BRUXELLES, LE 7 MARS.

Dette active 2 1/2	55	P. Brasseries	80
Emp. Rothschild	99 1/4	P. Tapis	—
Fin courant	—	P. Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mil.	89 1/2	A. Mutualité	107 1/2
Id. de 37 mil.	69 5/8	P. S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	87	A. Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	776	A. Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1655	Borinage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	—	Papeterie	—
C. de S. et Gise	101 1/2	A. Lits de Fer	108
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Flenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	98	Holl. Dette active	—
Levant du Flenu	125	A. Losrenten inscrit	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	17 1/2
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelneau	—	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrerie de Charl.	—	Bresil. E. de Roth	—
L'Espérance	86	P. Rome. E. de 1854	100

MARCHÉ DE LIÈGE DU 7 MARS 1839.

Froment, Phectolitre	fr. 20 97.
Seigle, idem	14 97.

Imprimerie de J. B. Nevez, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.

J. N. TRIER et Comp.,
Banquiers et Receveurs généraux, à Francfort s/M.